

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 10 avril 2009  
(convocation du 30 mars 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGRON Jean-François à partir de 10 h 40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Réception, Transport et Valorisation du bois et de ses dérivés provenant des centres de recyclage de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'Offres - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de la séance du conseil du 23 septembre 2005, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié aux sociétés SEOSSE, SURCA et ONYX les marchés N° 05/193R, 05/194R et 05/195R pour la réception, le transport et la valorisation du bois et de ses dérivés provenant des centres de recyclage communautaires.

Ces trois marchés arrivant à leur terme au mois d'octobre 2009, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres en vue d'assurer la continuité des prestations.

Celles-ci concernent l'ensemble du bois et de ses dérivés apportés sur les centres de recyclage communautaires.

Cependant, afin d'expérimenter des innovations technologiques, environnementales émergentes, les services communautaires peuvent être amenés à détourner une faible partie du tonnage reçu sur ces centres.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3<sup>ème</sup> alinéa, 57 à 59 du code des Marchés Publics. Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution de marchés à bons de commande, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 13<sup>ème</sup> étage.

Les marchés à bons de commande sont conclus à prix unitaires révisables semestriellement pour une période initiale de un an et renouvelables trois fois par période d'une année.

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution de marchés séparés avec minimum et maximum arrêtés en quantités et comporte trois lots correspondant à des zones de chalands (dans le but de limiter les trajets des véhicules communautaires) :

|  | <b>LOT N°1<br/>Secteur Nord Est</b> |                 | <b>LOT N°2<br/>Secteur Sud</b> |                 | <b>LOT N°3<br/>Secteur Ouest</b> |                 |
|--|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
|  | Tonnage<br>MINI                     | Tonnage<br>MAXI | Tonnage<br>MINI                | Tonnage<br>MAXI | Tonnage<br>MINI                  | Tonnage<br>MAXI |
| ANNEE 1<br>(période<br>initiale)         | 1.500 T                             | 6.000 T         | 3.000 T                        | 9.000 T         | 2.000 T                          | 8.000 T         |
| ANNEE 2<br>(1 <sup>ère</sup><br>période) | 1.500T                              | 6.000T          | 3.000 T                        | 9.000 T         | 2.000 T                          | 8.000 T         |
| ANNEE 3<br>(2 <sup>ème</sup><br>période) | 1.500 T                             | 6.000 T         | 3.000 T                        | 9.000 T         | 2.000 T                          | 8.000 T         |
| ANNEE 4<br>(3 <sup>ème</sup><br>période) | 1.500 T                             | 6.000 T         | 3.000 T                        | 9.000 T         | 2.000 T                          | 8.000 T         |

L'ensemble du bois et de ses dérivés apportés sur les centres de recyclage communautaires est concerné par cet appel d'offres. Cependant, les services communautaires souhaitent détourner une faible partie du tonnage reçu sur ces centres pour l'expérimentation d'innovations technologiques, environnementales émergentes, pour l'élaboration de marchés futurs en pleine connaissance de cause.

Pour les lots 1 et 2, les concurrents pourront présenter, conformément à l'article 50 du code des marchés publics, une offre comportant des variantes qui doivent respecter l'exigence minimale suivante : Une ouverture de son site aux véhicules communautaires du lundi au dimanche.

Le montant maximum estimé sur la durée totale de l'opération est de 2.913.400 Euros H.T. Ainsi la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

| <b>CHAPITRE</b> | <b>ARTICLE</b> | <b>BUDGET ANNEXE</b> | <b>C.R.B.</b> |
|-----------------|----------------|----------------------|---------------|
| 011             | 611            | 11                   | O300          |

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique ou le groupement d'opérateurs économiques qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert et, en cas d'insuccès,
- à procéder à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie de marché négocié,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
21 AVRIL 2009**

**PUBLIÉ LE : 21 AVRIL 2009**

M. DIDIER CAZABONNE